OCOM M307.03 – RECONNAÎTRE LE PARTENARIAT ENTRE LA LIGUE NAVALE DU CANADA (LNC) ET LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN) POUR SUPPORTER LE MOUVEMENT DES CADETS DU CANADA (MCC)

1. **Rendement.** Reconnaître le partenariat entre la Ligue navale du Canada (LNC) et le ministère de la Défense nationale (MDN) pour supporter le Mouvement des cadets du Canada (MCC).

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) le document de cours sur les responsabilités de la LNC et du MDN,

      (2) de la supervision,

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme.** Le cadet doit reconnaître le partenariat entre la LNC et le MDN pour supporter le MCC, y compris :

   a. les trois niveaux de la LNC,

   b. les responsabilités de la LNC,

   c. les responsabilités du MDN.

4. **Point d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Décrire les trois niveaux de la LNC, y compris : a. le conseil d'administration national, b. les divisions, c. les succursales.	Exposé interactif	5 min	A0-040 (p. 6, 8) C1-069 (p. 7 à 12)
PE2	Décrire les responsabilités de : a. la LNC, y compris : 1. recruter des cadets; 2. recruter des officiers pour le Cadre des instructeurs de cadets (CIC); 3. faire des campagnes de financement; 4. fournir des prix et des médailles; 5. fournir des installations d'instruction au corps de cadets; 6. organiser et conduire des programmes d'activités récréatives; 7. fournir des fonds pour des activités d'instruction facultatives, activités facultatives dirigées;	Exposé interactif	10 min	A0-040 (p. 10 à 38) C1-069 (p. 16 à 20)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	8. fournir de l'équipement au corps de cadet; b. du MDN, y compris : 1. former les officiers du CIC; 2. fournir les normes et les plans de qualification (NQP) et les guides pédagogiques (GP) pour l'instruction des cadets; 3. fournir des fonds pour les activités obligatoires et les activités de soutien; 4. élaborer des politiques à l'égard des officiers du CIC, des instructeurs civils (IC) et des cadets; 5. distribuer de l'équipement aux corps de cadets conformément aux barèmes de dotation (p. ex., des uniformes); 6. payer les officiers du CIC et les instructeurs civils; 7. sélectionner les cadets qui reçoivent une instruction dans les centres d'instruction d'été des cadets (CIEC); 8. fournir des installations et du personnel aux CIEC; c. de la LNC et du MDN, y compris : 1. former et dissoudre les corps de cadets; 2. développer des relations avec la communauté et les médias; 3. superviser et administrer les corps de cadets; 4. fournir des groupes de revue pour les revues annuelles.			
PE3	Diriger une activité où les cadets doivent décrire le partenariat entre la LNC et le MDN pour supporter le MCC.	Activité en classe	10 min	

5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	5 min
b.	Exposé interactif :	15 min
c.	Activité en classe :	10 min
d.	Total :	30 min

6. **Justification**

a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2 afin d'initier les cadets aux trois niveaux de la LNC et aux responsabilités de la LNC et du MDN pour supporter le MCC, puisqu'il permet

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

à l'instructeur de transmettre de nouveaux renseignements tout en encourageant les cadets à participer activement en posant des questions et en y répondant.

b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 3, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de décrire le partenariat entre la LNC et le MDN pour supporter le MCC.

7. **Documents de référence**

a. A0-040 (ISBN 2005-113124) Directeur – Cadets. (2005). *Protocole d'entente entre le MDN et les ligues*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

b. C1-06igue navale du Canada. (2002). *Guide à l'intention des succursales : Partie deux*. Ottawa, Ontario, Ligue navale du Canada.

c. C1-097 Ligue navale du Canada. (2008). *Bourses d'études et récompenses*. Extrait le 7 avril 2008 du site http://www.navyleague.ca/fra/cadets_marine/recompenses.asp.

8. **Matériel d'instruction**

a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,

b. du ruban.

9. **Matériel d'apprentissage.** Le document de cours sur les responsabilités de la LNC et du MDN.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** Il est recommandé que cet OCOM soit enseigné le plus tôt possible dans l'année d'instruction.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.